



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)  
SEANCE DU 22 MAI 2024**

**N° 2024 0039**

L'An Deux mille vingt-quatre, le 22 mai à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 15 mai 2024, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

**Présents** : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Olivier CHENU, Gérard RUFFIER LANCHE, Thierry RUFFIER DES AIMES, Florence MARMONIER, Lucas PENASA, Arnaud JOLY, Françoise VILLARD,

**Absents excusés** : Robert LEVY, Xavier BRONNER (pouvoir donné à Arnaud JOLY)

Nombre en Membres :	15
En exercice :	14
Suffrages exprimés :	13
Votes pour :	12
Votes contre :	1
Ne prend pas part au vote :	0

\*\*\*\*\*

**Objet : Versement d'une subvention communale à l'association Terre d'Alpinisme**

Monsieur le Maire rappelle que le territoire Cœur de Vanoise, constitué des communes de Pralognan-la-Vanoise, Champagny-en-Vanoise et du Planay, a obtenu le label Terre d'Alpinisme en 2022. Le label est ici porté par le CAF Vanoise Tarentaise et intègre de nombreux acteurs du territoire : les 3 communes et leurs offices de tourisme, les guides et professionnels de la montagne ainsi que de nombreux bénévoles.

Le Comité de Pilotage Terre d'Alpinisme, dans lequel toutes les entités participantes sont représentées, a considéré lors de sa réunion du 8 décembre dernier que, pour développer Cœur de Vanoise et apporter toute sa valeur aux communes, il convient de se structurer plus efficacement.

Pour cela, Terre d'Alpinisme souhaite :

- Pérenniser le poste d'alternant,
- Systématiser les activités auprès des scolaires : escalade, raquettes, via-ferrata, tour de glace,
- ...

Le budget prévisionnel de l'association montre qu'afin de pérenniser le label Terre d'Alpinisme, chacune des 4 entités (municipalités et CAF) devrait contribuer à hauteur de 7 000€.

A la majorité des suffrages exprimés (1 opposition : Xavier BRONNER), le Conseil municipal :

- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 7 000€ pour l'association Terre d'Alpinisme
- PRECISE que les crédits correspondants seront prévus au budget prévisionnel 2024 du budget principal.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes  
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »  
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,  
Vincent RUFFIER DES AIMES,  
Adjoint**

